

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 27 NOVEMBRE, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Dominique FEDIEU

Date de convocation du Conseil communautaire : 19 novembre 2008

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Georges MONTMINOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Michel PICONTO
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gij PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, J.P LAMY, Philippe DUCAMP
- MACAU : Pierre CABANY, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Corine CAPITAINE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Bruno NEFF, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Philippe SIMON, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Jean SORGE, Ludovic LALANDE

Pouvoirs : Daniel PARABIS à Claude GANELON – Thierry HEULLE à Dominique FEDIEU – Christine NADALIE à Anne SAVIN de LARCLAUZE

Absentes, excusées : Fabienne OUVRARD

Concerne : 08-82 – PROJET DE MICRO-CRÈCHE - Décision

Par délibération 07-75 du 29 novembre 2007, la Communauté de Communes a décidé de répondre à l'appel à projet « micro crèche », initié par la Mutuelle Sociale Agricole, avec pour objectif une équité territoriale au niveau des lieux d'accueil petite enfance.

Une micro crèche requiert un agrément de 9 places, dans un local adapté, nécessitant l'avis du Président du Conseil Général. Le personnel nécessaire est de 3,5 Équivalent Temps Plein (ETP). La qualification souhaitée pour ce personnel est le CAP petit enfance, avec 2 ans d'expérience. Un soutien technique de 5 à 6h / semaine sera assuré par une Éducatrice de Jeunes Enfants.

Grâce à l'implication des acteurs du territoire et des partenaires institutionnels, un diagnostic participatif a été réalisé. Un réseau de 33 personnes a ainsi pu procéder à 283 enquêtes, sur le territoire auparavant défini, de Cantenac à Cussac Fort Médoc.

Il ressort de l'ensemble des réponses exprimées par les ménages rencontrés, lors de l'enquête, que des besoins de mode d'accueil existent sur le territoire et qu'un manque de structure est ressenti.

Le projet de micro crèche est particulièrement bien accueilli Par la population et semble correspondre aux attentes des familles. L'accent est mis sur la logique de proximité qui devra être prise en considération dans le choix de localisation d'une nouvelle structure.

Les familles ont ainsi exprimé, dans cet ordre, leurs souhaits en matière de localisation :

- CANTENAC
- MARGAUX
- SOUSSANS

Au vu de ce diagnostic et des besoins exprimés par les familles, il vous est proposé de donner un avis favorable au principe de création, à titre expérimental, conformément aux textes en vigueur, d'une micro crèche sur la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport,

A :

pour : **36 voix**
abstentions : **2**

► donne un avis favorable au principe de création, à titre expérimental, conformément aux textes en vigueur, d'une micro crèche sur la Communauté de Communes et charge Monsieur le Président d'effectuer les démarches nécessaires et de procéder aux demandes de subventions.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 3 décembre 2008

Le Président,

Gérard DUBO

